

« Les violences contre les femmes, abandon des mutilations sexuelles féminines : le rôle des parlements nationaux »

*Conférence parlementaire africaine organisée en collaboration avec l'Union interparlementaire (UIP)
et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)*

Dakar, Sénégal, 4 et 5 décembre 2005

Document explicatif

1. Titre de la Conférence

La Conférence portera sur le thème : **Les violences contre les femmes, abandon des mutilations sexuelles féminines : le rôle des parlements nationaux**

2. Dates et lieu

La Conférence se tiendra les 4 et 5 décembre 2005 à Dakar, au Sénégal, à l'Hôtel Méridien Président.

3. Objectifs

Le premier objectif de la Conférence Régionale est d'assurer l'engagement politique des parlementaires au niveau continental dans l'abandon de la pratique traditionnelle préjudiciable de la mutilation sexuelle féminine (MSF) en les sensibilisant et en les mobilisant sur la question.

Par cet objectif, la Conférence vise à :

- promouvoir la sensibilisation et informer les parlementaires des derniers progrès réalisés dans le domaine des MSF et discuter des défis à venir;
- discuter des mécanismes et stratégies visant l'élimination des MSF. Cela inclura des débats sur le rôle de la législation, des exemples de dispositions effectives contenues dans la législation en vigueur et les défis de la mise en pratique de la législation;
- discuter des initiatives alternatives, outre la loi, pour éliminer les MSF, dont les plaidoyers et les mécanismes locaux;
- faire partager les bonnes pratiques et s'inspirer de l'expérience des pays de la région;
- réunir les différentes parties prenantes (ONG, chefs coutumiers, praticiens, organisations internationales) avec les parlementaires et faciliter le dialogue entre eux sur les nouvelles initiatives à prendre au niveau régional et national.

4. Parlement hôte et organisateurs

La Conférence se tiendra à Dakar à l'invitation de l'Assemblée Nationale du Sénégal. Elle sera organisée par l'UPA avec la collaboration technique de l'UIP et de l'UNICEF. La Conférence bénéficiera également de la grande expertise de l'UNICEF de la question.

5. Sujets de discussion

Afin de diriger les débats dans le sens de l'implication des parlements et de leurs membres, les thèmes et sous-thèmes se présenteront comme suit :

- Les mutilations sexuelles féminines : où en sommes-nous aujourd'hui ?
- L'expérience des parlements dans le domaine des législations visant à combattre les MSF;

- Au-delà de la législation : construire un environnement pour lutter contre les MSF par des mesures à prendre au niveau local, le changement des mentalités et le travail avec la société civile, l'adoption de mécanismes institutionnels nationaux et l'approfondissement de la coopération internationale;
- Une approche plus large de la lutte contre les MSF.

Par tous ces thèmes, la Conférence cherchera à identifier les mesures qui peuvent être appuyées par une action parlementaire, tant au niveau national qu'international, pour combattre les MSF, relever les défis humains spécifiques correspondants et améliorer la coopération dans la recherche de solutions au problème.

6. Processus de préparation et Comité de coordination

Après approbation par le Comité Exécutif de l'UPA lors sa 46^{ème} Session à Luanda, en Angola le 5 mai 2005, le Secrétariat Général de l'UPA s'est chargé de la préparation en collaboration avec le Parlement hôte, l'UIP et l'UNICEF. La Conférence mettra en place un Comité de Coordination qui rédigera avec l'UIP et l'UNICEF la déclaration finale de la Conférence.

7. Participants et observateurs

La Conférence sera ouverte aux délégations de tous les Parlements membres et non-membres de l'UPA. Les représentants des Parlements d'autres pays où les MSF sont pratiquées pourraient être invités par l'UIP à prendre part à la Conférence.

Chaque délégation sera composée au maximum de cinq parlementaires; le rapport entre le nombre de femmes et d'hommes devra être aussi équilibrer que possible. Les délégations devront inclure dans la mesure du possible des parlementaires travaillant dans le domaine de l'abandon des MSF ou dans d'autres domaines traitant des questions sociales, des droits de l'homme ou des droits de la femme.

Bien que l'accent soit mis sur la participation des parlementaires, la Conférence Régionale vise à mettre en relation les parlementaires et les principales parties prenantes, dont les médias, les organisations non gouvernementales, les chefs coutumiers, les penseurs religieux, les experts légaux, les praticiens et les organisations internationales. Chacun de ces groupes sera ainsi représenté à la Conférence Régionale.

Les organisations qui jouissent du statut d'observateur aux Conférences de l'UPA et de l'UIP, ainsi que les autres organisations et institutions invitées de façon ponctuelle du fait de leur expertise des questions débattues, seront autorisées à apporter leur contribution aux travaux en tant qu'observateurs.

8. Publication des conclusions et suivi

La Conférence tiendra une conférence de presse, plus particulièrement après l'adoption de la déclaration finale.

La déclaration finale sera présentée à tous les organes correspondants des trois organisations partenaires (UPA, UIP, UNICEF), ce qui permettra à chacune de décider des mesures de suivi appropriées. Pour sa part, l'UNICEF déterminera, en collaboration avec ses représentations locales, l'UPA et UIP, la meilleure action de suivi avec les parlements nationaux africains.

Tous les débats seront enregistrés et après la Conférence un rapport résumant les travaux sera publié et largement diffus dans tous les parlements par l'UPA et UIP. L'UNICEF transmettra aussi le rapport.

9. Langues de travail

Un service d'interprétariat simultané sera assuré en Arabe, en Anglais et en Français.